
Assemblée des États Parties

Distr. générale
16 janvier 2006

Original: Français

Reprise de la quatrième session

New York
26-27 janvier 2006

Deuxième élection des juges de la Cour pénale internationale (suite)

Additif

Rectificatif¹

Dans la Section « 8. Thiam, Cheikh Tidiane (Sénégal) » :

1. A la page 68, sous-rubrique « Recherches », avant « Membre de la Mission internationale d'observation des élections présidentielles du 22 août 1993 en République Centrafricaine », insérer :

« Activités scientifiques

- Membre de l'ex-Groupe intergouvernemental d'Experts des Nations Unies sur le Droit au développement (Commission des Droits de l'Homme, Rés. 1996/15)
- Représentant de l'Etat du Sénégal en qualité de plénipotentiaire et d'expert juriste à la Conférence diplomatique de codification sur la succession d'Etats en matière de biens, archives et dettes d'Etat (Vienne, 1983)
- Conseiller en service extraordinaire au Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative du Sénégal, de 1999 à 2001
- Conseiller technique et Conseiller juridique, de 1988 à 2001, au Ministère de l'Enseignement supérieur, puis à celui de l'Education nationale

Chargé notamment, en cette qualité, d'étudier la plupart des dossiers de caractère juridique traités au Ministère et de rédiger des notes et conclusions à leur sujet ; chargé d'exercer, à titre permanent, les fonctions de conseiller juridique du Ministère.

A rédigé notamment, en cette capacité, le texte portant création, organisation et fonctionnement des Inspections d'Académie du Sénégal.

¹ Reçu par le Secrétariat le 13 janvier 2006.

Co-responsable de l'étude des dossiers relatifs à l'Université. A participé à la rédaction de la plupart des textes régissant l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, dont les textes relatifs au Centre des Œuvres Universitaires de cette Université (C.R.O.U.S.).

- Membre du Comité Interministériel des Droits de l'Homme et du Droit humanitaire, devenu par la suite Comité Interministériel des Droits de l'Homme et de la Paix de l'Etat du Sénégal, au titre de la représentation de l'Université de Dakar puis en qualité de représentant du Ministère des Affaires étrangères

Ce Comité a pour rôle de coordonner toutes les activités de l'Etat dans le domaine des droits de l'Homme. Il prépare les rapports de l'Etat aux différents organes des traités de Droits de l'homme des Nations Unies, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et à tous autres Institutions et Etats qui exprimeraient le besoin d'être renseignés sur la situation des Droits de l'Homme au Sénégal.

- Membre du Comité consultatif national des Droits de l'Homme et du Droit international Humanitaire, en qualité de représentant du Ministère des Affaires étrangères.
- Ancien membre du Comité Sénégalais des Droits de l'Homme, en qualité d'expert.

Organisme indépendant, à large composition, ouvert notamment à la société civile, chargé d'étudier la législation et la situation des Droits de l'Homme au Sénégal et de fournir avis, conseils et renseignements.»

2. A la page 70, à la fin de la rubrique « Participation à des rencontres et négociations internationales », ajouter « - Onzième session de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, Kingston (Jamaïque), 15-26 août 2005».

3. A la page 70, au début de la rubrique « Responsabilités scientifiques et administratives », ajouter : « - de 2001 à ce jour, Directeur des Affaires juridiques et consulaires au Ministère des Affaires étrangères ».

4. A la page 70, à la rubrique « Responsabilités scientifiques et administratives », au début du paragraphe « Président de l'Amicale des enseignants africains de droit et d'économie (AMEADE) de l'Université de Dakar, remplacer « Président » par « Ancien Président ».

5. A la page 70, rubrique « Responsabilité scientifiques et administratives », après le paragraphe « - Membre du Jury et associé à la direction de la thèse de Doctorat d'Etat soutenue par M. Marcelin Obou Abie », ajouter le paragraphe suivant :

« - Membre du jury de la thèse de Doctorat d'Etat soutenue par M. Seydou Nourou Tall, sur « Théories et réalités du Droit international humanitaire : contribution à l'étude de l'application du droit des conflits armés en Afrique noire contemporaine », Faculté des Sciences juridiques et politiques, UCAD, Dakar, 4 janvier 2001. »

6. A la page 71, à la fin de la rubrique « Responsabilités scientifiques et administratives » remplacer « nationale » par « nationales ».

7. A la page 71, rubrique « Publications », sous-rubrique « Ouvrages », remplacer

« - Les Etats et la violence : Guerres de libération nationale et conflits armés internes/ Conférence diplomatique sur la ratification et le développement du droit international communautaire » par

« - Les Etats et la violence : Guerres de libération nationale et conflits armés internes, Conférence diplomatique sur la ratification et le développement du droit international humanitaire , Mémoire de DEA de Science politique, Université de Paris I - Panthéon – Sorbonne, 709p, 2 volumes. »

8. A la page 71, rubrique « Publications », sous-rubrique « Ouvrages », sixième et septième paragraphes, remplacer « Demba » par « Demba Sy »

9. A la page 72, sous-rubrique « Articles, études et interventions », après le paragraphe « - De l'Acte constitutif de l'Union Africaine », novembre 2000 », ajouter les paragraphes suivants:

« - «Citoyens, Etat, Développement », Texte d'une Conférence donnée devant la Convention des Saint-Louisiens, juillet 1991 »

- « Aspects juridiques de l'Institutionnel Francophone » - Contribution de l'Etat du Sénégal au Sommet de Chaillot (en collaboration), Dakar, novembre 1991

Etude destinée à proposer une réforme et un schéma d'organisation institutionnelle et juridique des structures de la Francophonie. Les conclusions de cette étude ont été retenues dans leur quasi-totalité et mises en œuvre pour créer ou redéfinir les structures et poser les règles de fonctionnement de l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF).

- Co-auteur et rédacteur final des Observations de l'Etat sénégalais au premier projet de Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement de Conflits en Afrique, établi par le Secrétaire Général de l'OUA

Les observations et propositions du Sénégal ont servi de base à la conception du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

- « Pour un cadre juridique de la communication audiovisuelle au Sénégal », octobre 1993, 25p. (en collaboration et sous notre direction)

- « Etude sur la situation juridique et les perspectives de la radiodiffusion privée en Afrique », janvier 1991, 47p. (en collaboration et sous notre direction)

- UNESCO - Consultation informelle sur la préparation d'un Manuel de l'enseignement des Droits de l'Homme au niveau universitaire - Paris, mai 1992 (Collectif)

- « Expérience des Etats Parties en matière de ratification du Statut de la Cour Pénale Internationale : Expérience du Sénégal », in *Séminaire CEDEAO-CICR sur la Ratification et la Mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale Internationale*, Abidjan, CICR, 2002, pp 87-89

- « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », Interventions devant la Sixième Commission, sur le Point 156 de l'ordre du jour des 58^{ème} et 59^{ème} Sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York, 20 septembre 2003 et octobre 2004

- « Cour Pénale Internationale », Interventions devant la Sixième Commission, sur le Point 154 de l'ordre du jour des 58^{ème} et 59^{ème} Sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York, 20 septembre 2003 et octobre 2004

- «Convention Internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction », Interventions devant la Sixième Commission, sur le Point 158 de l'ordre du jour des 58^{ème} et 59^{ème} Sessions de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York, 21 septembre 2003, octobre 2004 »